

Le centre d'action laïque veut légaliser le cannabis

Le Centre d'action laïque (CAL) souhaite faire bouger le débat sur la légalisation du cannabis en Belgique. Pour y parvenir, le CAL dépose sur la table une proposition de loi explosive, qu'il présentera aux députés. Il demande que la vente libre d'un cannabis officiellement produit soit autorisée à toute

personne âgée de 16 ans au moins. « *L'interdiction de l'usage du cannabis ne fonctionne pas. Aujourd'hui, 4 % des adultes sont des fumeurs de cannabis au quotidien et s'en procurer est très facile. La prohibition aggrave les problèmes sociaux, sanitaires et sécuritaires plutôt que de les résoudre. Il faut donc changer*

la loi », expose le CAL. L'Etat qui vendrait un produit dont l'usage est nocif, problématique? Pas vraiment, pour Marie-Ange Cornet, directrice du CAL-Luxembourg: « *Comme le tabac et l'alcool... Une politique de réduction des risques, c'est faire sortir la consommation de la clandestinité afin de la rendre*

plus responsable. Pas question par exemple de prendre le volant en étant sous influence. Les contrôles devraient être renforcés », explique-t-elle.

Cette proposition a peu de chances d'aboutir puisque la majorité fédérale a clairement marqué sa préférence pour la tolérance zéro. Mais elle a le mérite de relancer le débat. ■

Une loi veut autoriser le cannabis en vente libre

ASSUÉTUDES Le CAL défend la commercialisation d'un cannabis officiel dès 16 ans

- ▶ L'interdiction est un échec, selon les experts du CAL.
- ▶ Objectif : meilleur contrôle et fin du marché noir.
- ▶ Sauf exception, le politique réagit avec scepticisme.

L'interdiction de l'usage du cannabis ne fonctionne pas. Aujourd'hui, 4 % des adultes sont des fumeurs de cannabis au quotidien et s'en procurer est très facile. La prohibition aggrave les problèmes sociaux, sanitaires et sécuritaires plutôt que de les résoudre. Il faut donc changer la loi. »

Ce sont les arguments-clés du Centre d'action laïque, association de défense de la laïcité en Belgique francophone, qui dépose aujourd'hui sur la table une proposition de loi qui permet la vente libre d'un cannabis officiellement produit à toute personne âgée de 16 ans au moins. Ce texte, dont *Le Soir* révèle l'existence en primeur, veut en fait casser le marché illégal du cannabis en instaurant un marché légal. Le CAL imagine, à l'instar de ce qui est fait dans deux Etats américains (Colorado et Washington) et en Uruguay, une délivrance légale de cannabis pour un usage personnel, afin de briser l'emprise des mafias sur le produit. Une situation qui trancherait avec la situation actuelle: en Belgique, l'usage et la détention sont toujours interdits, même si les parquets appliquent une tolérance pour la détention de 3 grammes de cannabis ou d'une plante « dans le cadre d'un usage personnel » et

uniquement pour les majeurs. Une tolérance révocable d'un jour à l'autre par le ministre de la Justice.

Ce texte, s'il était adopté, inscrirait durablement la libéralisation du cannabis dans la loi. En fait, il prévoit que le cannabis soit groupé avec l'alcool et le tabac

dans une politique de prévention des risques. Les trois produits seraient accessibles en magasin, mais chaque fois dans des comptoirs spécifiques. Originalité: l'usage du cannabis serait permis dès 16 ans, alors que celui de l'alcool fort resterait interdit jusqu'à 18 ans. « *Cela correspond à une réalité sociologique de consommation* », rétorquent les auteurs de la proposition, tous juristes ou spécialistes de la consommation des drogues. Les consommateurs devraient donc présenter une carte d'identité pour prouver leur âge. On ne pourrait pas racoler le consommateur: toute publicité pour les produits du cannabis sera explicitement interdite.

Cultiver chez soi serait autorisé

Les entreprises qui vendraient ce « cannabis légal » ne pourraient modifier le cannabis fourni par des fabricants et ne pourraient vendre qu'aux commer-

cialistes agréés ou au particulier, mais uniquement pour son usage personnel. La qualité du produit serait fixée par la loi, exactement comme une denrée alimentaire: mode de fabrication et de préparation, conditionnement, étiquetage, teneur en principe actif, le fameux THC. Les lieux de vente devraient obligatoirement afficher des in-

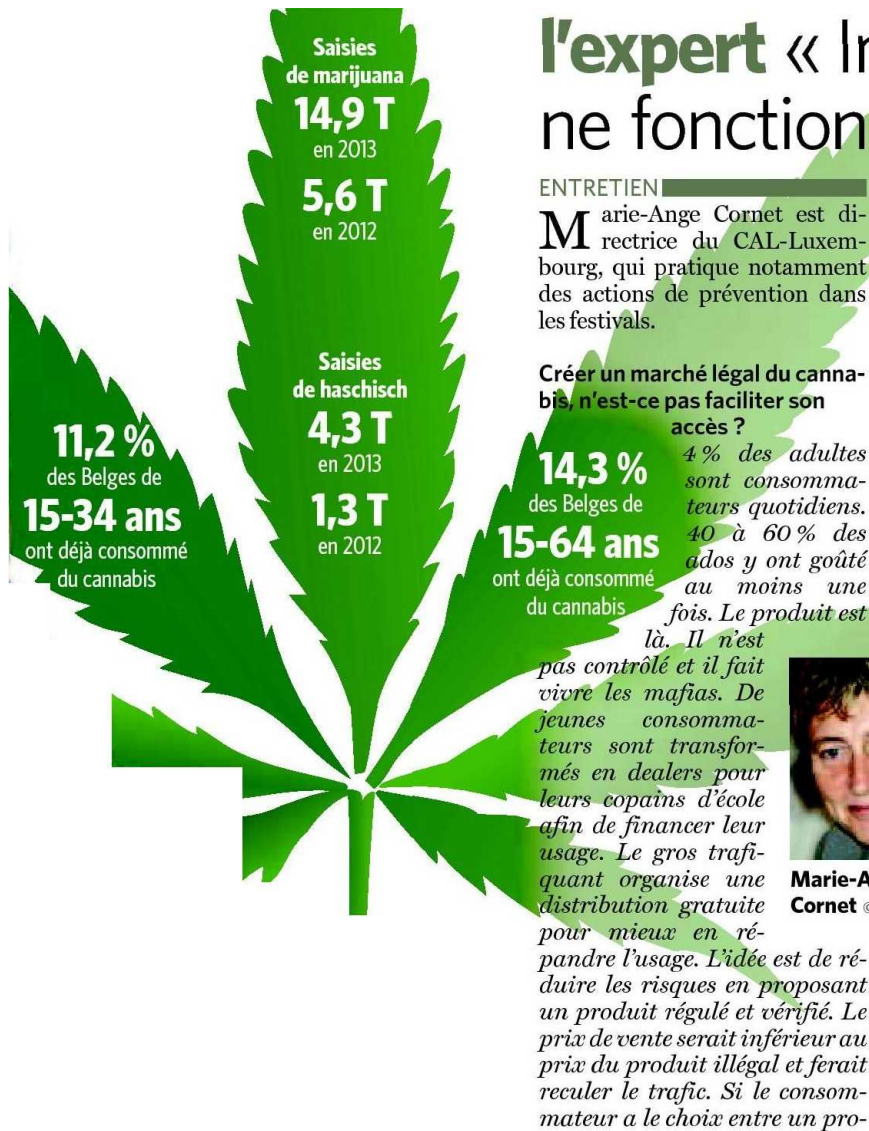
formations sur la nocivité du produit. La proposition va faire jaser: alcool et tabac ne seront plus vendus en libre-service, mais à un comptoir spécifique qui devra vérifier que la vente est bien légale. Et qui devra être distinct pour chaque produit. Soit une rupture très forte avec la situation actuelle en Belgique, où l'alcool est accessible en libre service et où les restrictions de vente aux mineurs sont très fréquemment enfreintes. Les producteurs de cannabis devraient déclarer les surfaces et variétés cultivées, ainsi que les rendements.

A côté de ce cannabis « industriel », la loi proposée par le CAL prévoit de pou-

voir cultiver librement chez soi « pour usage personnel » avec des quantités maximales à fixer. Si la libéralisation du cannabis est la mesure la plus spectaculaire du texte, d'autres mesures sont prévues pour les drogues stimulantes et hallucinogènes, dites aussi « drogues festives », comme l'ecstasy, qui seraient confiées à des ASBL compétentes contrôlées par l'Etat, avec des produits aussi contrôlés que des médicaments. L'accès à la consommation est conditionné à un bilan de santé et la consultation d'un médecin. Enfin, on créerait des salles de consommation pour l'héroïne, supervisées par l'Etat, ainsi que l'expérience en avait été faite à Liège avec l'esai Tadam. Avec une délivrance sur prescription uniquement.

Cette proposition fait néanmoins face à de nombreux problèmes pratiques, auxquels les auteurs entendent répondre point par point. ■

FREDERIC SOUMOIS



l'expert « Interdire ne fonctionne pas »

ENTRETIEN

Marie-Ange Cornet est directrice du CAL-Luxembourg, qui pratique notamment des actions de prévention dans les festivals.

Créer un marché légal du cannabis, n'est-ce pas faciliter son accès ?

14,3 % des Belges de **15-64 ans** ont déjà consommé du cannabis

4 % des adultes sont consommateurs quotidiens. 40 à 60 % des ados y ont goûté au moins une fois. Le produit est

là. Il n'est pas contrôlé et il fait vivre les mafias. De jeunes consommateurs sont transformés en dealers pour leurs copains d'école afin de financer leur usage. Le gros trafiquant organise une distribution gratuite pour mieux en répandre l'usage. L'idée est de réduire les risques en proposant un produit régulé et vérifié. Le prix de vente serait inférieur au prix du produit illégal et ferait reculer le trafic. Si le consommateur a le choix entre un pro-

duit dont il ignore la qualité et un autre qui ne sera pas coupé avec on ne sait quoi...

Le gramme de cannabis illégal coûte environ 10 euros. Sera-t-il possible de produire moins cher un cannabis « officiel » ? Des fabricants sont candidats ?

Comme c'est encore illégal, ils ne se déclarent pas à ce stade. Je pense que certains producteurs seront intéressés par ce marché. Personne ne fait plus de l'alcool de manière artisanale parce que le produit est disponible. De même, on pourrait ainsi assister à l'assèchement de la filière illégale du cannabis. Toute société a recours à la drogue. On peut croire qu'en l'interdisant, on l'efface, mais c'est un leurre, cela ne fonctionne pas. Et le trafic autour du produit induit de nombreuses conséquences négatives pour la société.



Marie-Ange Cornet © D.R.

Reste que l'Etat fournirait un produit dont l'usage est connu comme nocif pour la santé...

Comme le tabac et l'alcool... Une politique de réduction des risques, c'est faire sortir la consommation de la clandestinité afin de la rendre plus responsable. Pas question par exemple de prendre le volant en étant sous influence. Les contrôles devraient être renforcés. Au Luxembourg, on a chaque week-end des jeunes qui se tuent pour avoir conduit sous influence. Ce n'est pas en interdisant l'alcool à tous qu'on va faire diminuer ce phénomène, mais en informant sur les dangers. Ce n'est pas non plus le produit qui crée le mal-être. Les Pays-Bas, qui ont libéralisé davantage l'usage, n'ont pas vu leur consommation grimper. Elle semble même plus basse qu'en Belgique.

Le gouvernement refuse une éventuelle libéralisation.

C'est typiquement le type de débat qui doit s'inscrire dans le long terme. D'autres lois d'innovation éthique ont mis longtemps avant de s'imposer. ■

Propos recueillis par
Fr So

POLITIQUE**Les chances d'aboutir sont... nulles**

L'accord de gouvernement fédéral consacre en tout et pour tout... deux lignes aux drogues. Les voici : « *La détention de drogues est interdite. La consommation de drogues dans l'espace public ne pourra pas faire l'objet d'une tolérance.* » Depuis l'avènement de la majorité suédoise MR-CD&V-N-VA-Open VLD en octobre 2014, plusieurs événements ont démontré clairement cette volonté de tolérance zéro. En novembre, la ministre de la Santé publique Maggie De Block (Open VLD) déclare dans la presse flamande qu'elle souhaite examiner l'opportunité d'une nouvelle politique en matière de drogue. Bart De Wever, leader de la N-VA et l'un des principaux architectes de la suédoise, lui rétorque : « *Nous avons mené de longues négociations gouvernementales et il a été convenu qu'il n'y aurait pas de politique de tolérance pour le cannabis. Rien n'a été convenu sur une vente libre de canna-*

bis ou une étude sur la vente libre de cannabis. Cela doit être une idée très personnelle de M^{me} De Block. » Quelques mois plus tard, en avril, l'intransigeance de la majorité apparaît une nouvelle fois : en commission justice de la Chambre, les députés flamands de la majorité rejettent les propositions de loi du député-bourgmestre socialiste Willy Demeyer pour favoriser la délivrance d'héroïne médicale et les salles d'injection. En toile de fond, l'expérience Tadam, menée à Liège de 2011 à 2013, pendant laquelle de l'héroïne médicale avait été délivrée de façon contrôlée à des toxicomanes. La majorité refuse d'entendre les promoteurs du projet. Le MR, seul parti francophone au pouvoir au niveau fédéral, se montre lui aussi plus que déterminé. En janvier, quand les jeunes MR proposent de légaliser le cannabis, ils sont vite recadrés par leur parti : « *Les Jeunes MR fonctionnent en toute indépendance. Nous sommes en général d'accord, mais il y a des sujets sur lesquels les divergences sont claires.* »

A C B